

PAC 2015/2020 : quelle mise en œuvre progressive du paiement redistributif ?

Juillet 2016 – document guide pour la concertation

Orientation politique actée en 2013

Le Président de la République a annoncé le 2 octobre 2013 à Cournon le cadre général pour la mise en œuvre de la PAC 2015/2020 en France, qui consiste à réorienter les aides en faveur de l'élevage et de l'emploi, sans déséquilibrer les filières et les exploitations des différents secteurs. Le nouvel équilibre ainsi obtenu est au service de filières agricoles compétitives et durables, créatrices de valeur ajoutée et d'emploi, partout sur le territoire national, préservant le revenu de tous les agriculteurs et assurant le développement de la transformation et de la valorisation.

Concernant l'aide découplée, l'évolution engagée depuis la campagne PAC 2015 s'appuie sur deux axes profondément liés :

- Réduire les disparités entre agriculteurs en **s'éloignant des références historiques** et en laissant le temps aux systèmes d'exploitation de s'adapter : convergence progressive de l'aide directe découplée (paiement de base et paiement vert) pour atteindre 70% en 2019, avec plafonnement à 30% des pertes individuelles liées à la convergence.
- Soutenir **l'activité et l'emploi** dans toutes les exploitations : **sur-dotation des aides sur les 52 premiers hectares (= paiement redistributif)** grâce à une enveloppe de 20% des aides du 1er pilier, avec une mise en place progressive de 2015 à 2018.

S'agissant du paiement redistributif, le Président de la République avait indiqué : « Cette majoration permettra d'atténuer les effets de convergence pour certaines exploitations, notamment celles qui sont spécialisées dans le lait ou dans l'engraissement. J'ai souhaité, là encore, une démarche graduelle. **L'objectif c'est 20% à l'horizon 2018, avec une évaluation à mi-parcours.** »

Traduction opérationnelle via la notification faite à la Commission en 2014

Au plus tard le 1^{er} août de chaque année, les Etats Membres qui mettent en œuvre le paiement redistributif doivent notifier la part de l'enveloppe du 1^{er} pilier utilisée pour le paiement redistributif, chaque année.

Par ailleurs, les Etats Membres qui mobilisent au moins 5% pour ce paiement redistributif peuvent déroger à l'obligation de réduire les paiements aux agriculteurs au-delà de 150.000 € (obligation faite par l'article 11 du règlement (UE) n° 1307/2013).

Le 1^{er} août 2014, pour justifier l'application de la dérogation à l'article 11 d'une part, et tenir compte des engagements du Président de la République d'autre part, les autorités françaises ont notifié la mise en œuvre du paiement redistributif comme suit :

Année PAC	Part du 1 ^{er} pilier consacrée au paiement redistributif
2015	5 %
2016	10 %
2017	15 %
2018	20 %
2019	20 %
2020	20 %

Le règlement permet, au plus tard le 1er août de chaque année, de faire une notification modifiant le % alloué à compter de l'année suivante.

→ La question est donc posée de savoir si le taux de 15% notifié pour l'année 2017 doit être modifié.

Evaluation à mi-parcours

Bien que les aides découplées de la PAC 2015 ne soient pas encore versées aux agriculteurs, un calcul précis a été effectué sur la totalité de la population constituée par les bénéficiaires de la PAC 2013 et des paiements PAC 2013 (sachant c'est sur la base des paiements PAC effectués en 2014 que sont calculées les aides découplées attribuées de 2015 à 2020, mais que la répartition des aides découplées individuelles par rapport à la moyenne nationale est inchangée entre 2013 et 2014 et que c'est sur la base de cette répartition que se détermine le chemin de convergence).

Le calcul permet de déterminer les montants des aides découplées de la PAC en 2017.

Par rapport au taux notifié pour l'année 2017, il s'agit d'établir l'impact qu'aurait un taux différent.

3 scénarios sont comparés :

- Scénario 1 - Part consacrée au paiement redistributif en 2017 = 10%
- Scénario 2 - Part consacrée au paiement redistributif en 2017 = 15%
- Scénario 3 - Part consacrée au paiement redistributif en 2017 = 20%

Les résultats de ces calculs sont présentés ci-après.

1. Approche par OTEX : montant des aides découplées en 2017

OTEX	SAU	Nombre d'exploitations concernées	Hypothèse 15%	Si 10% au lieu de 15%		Si 20% au lieu de 15%	
			Total des aides découplées (en M€) (DPB + Paiement vert + Paiement redistributif)	Différence totale (en M€)	Différence par exploitation (en €)	Différence totale (en M€)	Différence par exploitation (en €)
ENSEMBLE	-	347 563	6 062	0	0	0	0
dont :							
GRANDES CULTURES	<= 50 ha	50 305	221,9	-8,9	↓ -178	8,9	↑ 178
	50ha-100ha	21 348	399,4	-4,7	↓ -219	4,7	↑ 219
	>= 100 ha	36 964	1 520,1	47,9	↑ 1 295	-47,9	↓ -1 295
	Total	108 618	2 141,4	34,2	↑ 315	-34,2	↓ -315
BOVINS LAIT	<= 50 ha	12 040	112,7	-4,1	↓ -342	4,1	↑ 342
	50ha-100ha	21 645	408,2	-7,3	↓ -339	7,3	↑ 339
	>= 100 ha	13 622	495,3	-0,7	→ -50	0,7	→ 50
	Total	47 307	1 016,2	-12,1	↓ -257	12,1	↑ 257
BOVINS VIANDE	<= 50 ha	24 787	134,1	-6,1	↓ -245	6,1	↑ 245
	50ha-100ha	14 322	236,5	-6,2	↓ -436	6,2	↑ 436
	>= 100 ha	13 668	429,5	2,9	↑ 215	-2,9	↓ -215
	Total	52 777	800,1	-9,4	↓ -178	9,4	↑ 178
OVINS CAPRINS	<= 50 ha	20 962	88,2	-5,1	↓ -241	5,1	↑ 241
	50ha-100ha	6 567	99,1	-3,3	↓ -498	3,3	↑ 498
	>= 100 ha	4 782	148,6	0,8	↑ 167	-0,8	↓ -167
	Total	32 312	336,0	-7,5	↓ -233	7,5	↑ 233
POLY-CULTURE ELEVAGE	<= 50 ha	18 058	93,4	-4,2	↓ -230	4,2	↑ 230
	50ha-100ha	11 659	216,8	-3,4	↓ -291	3,4	↑ 291
	>= 100 ha	16 874	696,5	13,1	↑ 774	-13,1	↓ -774
	Total	46 591	1 006,7	5,5	→ 118	-5,5	→ -118

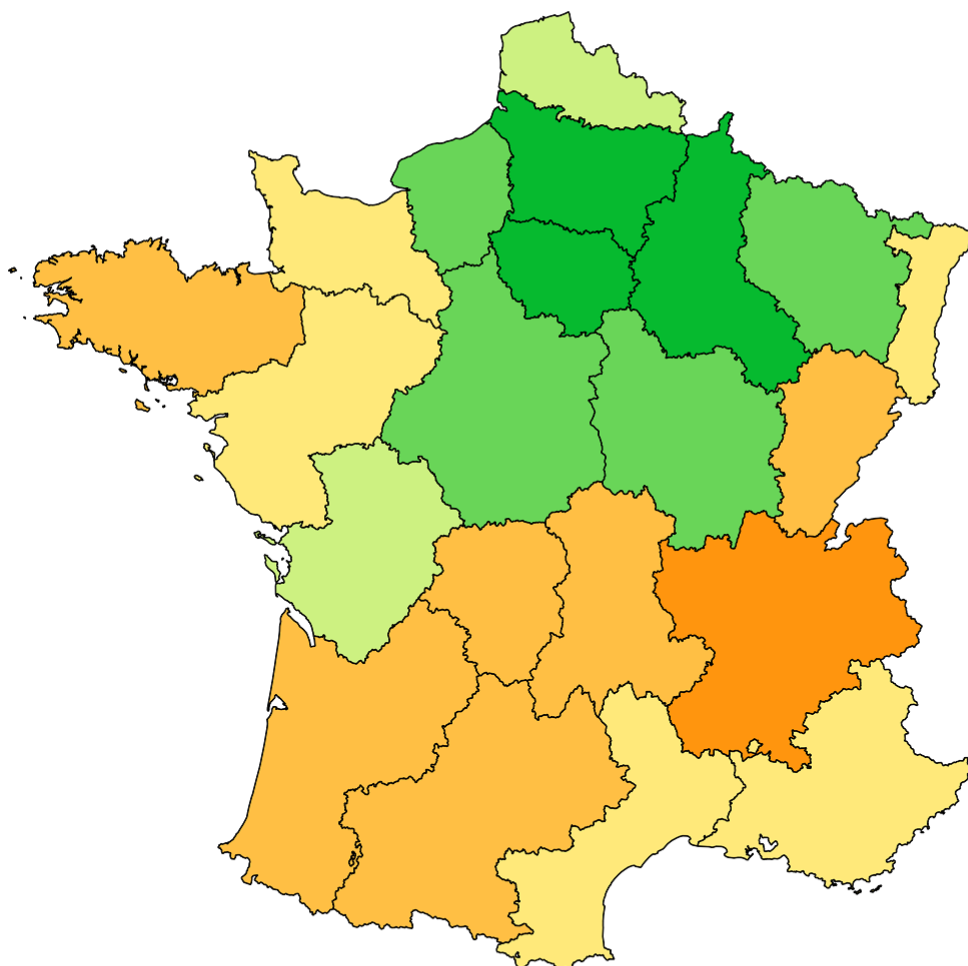
Une évolution de +5 points sur le paiement redistributif a donc l'impact suivant en termes de redistribution :

- + 12M€ en faveur de l'OTEX bovins lait (soit +1,2%)
- + 9M€ en faveur de l'OTEX bovins viande (soit +1,2%)
- + 8M€ en faveur de l'OTEX ovins caprins (soit +2,2%)
- - 34M€ sur l'OTEX grandes cultures (soit -1,6%)
- - 5 M€ sur l'OTEX polyculture-élevage (soit -0,5%)

2. Approche géographique

Voir les 4 cartes qui suivent : par région et par département.

Impact des scenarii d'enveloppe du paiement redistributif en 2017

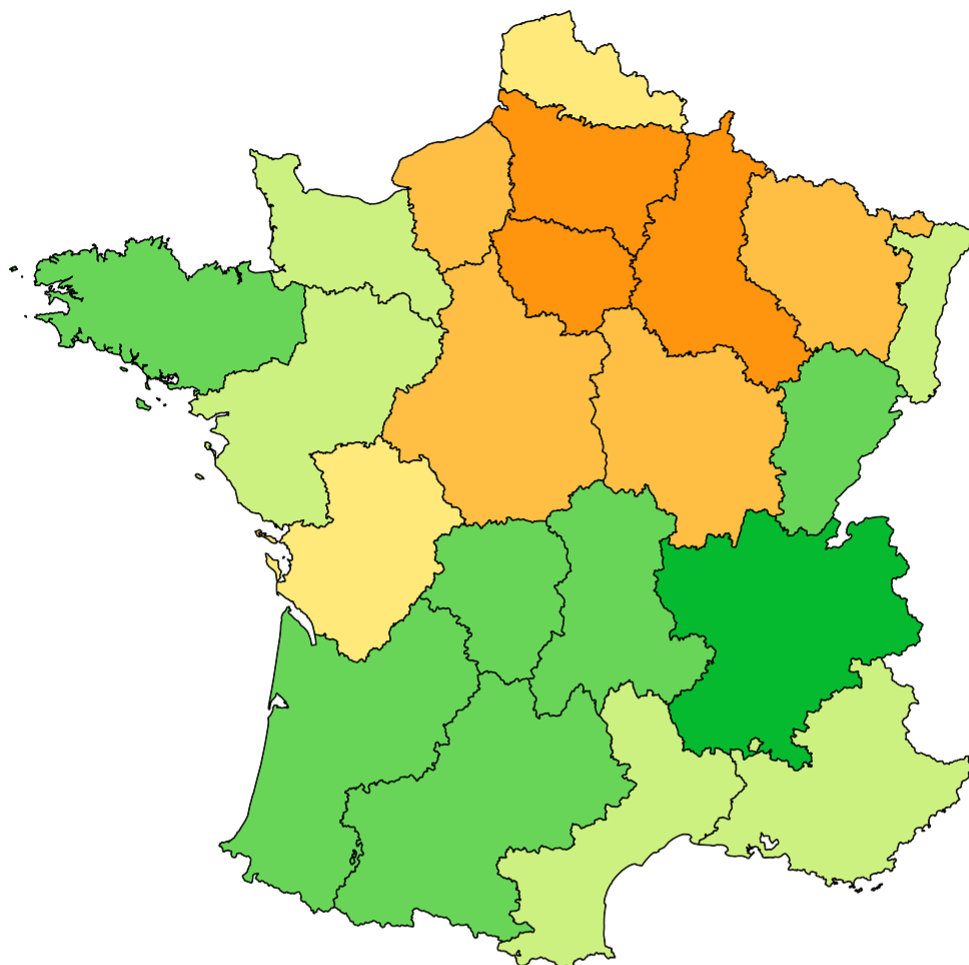


Variation du montant total des paiements découplés si enveloppe de 10 % au lieu de 15 %

Pourcentage des gains et pertes par région



Impact des scenarii d'enveloppe du paiement redistributif en 2017

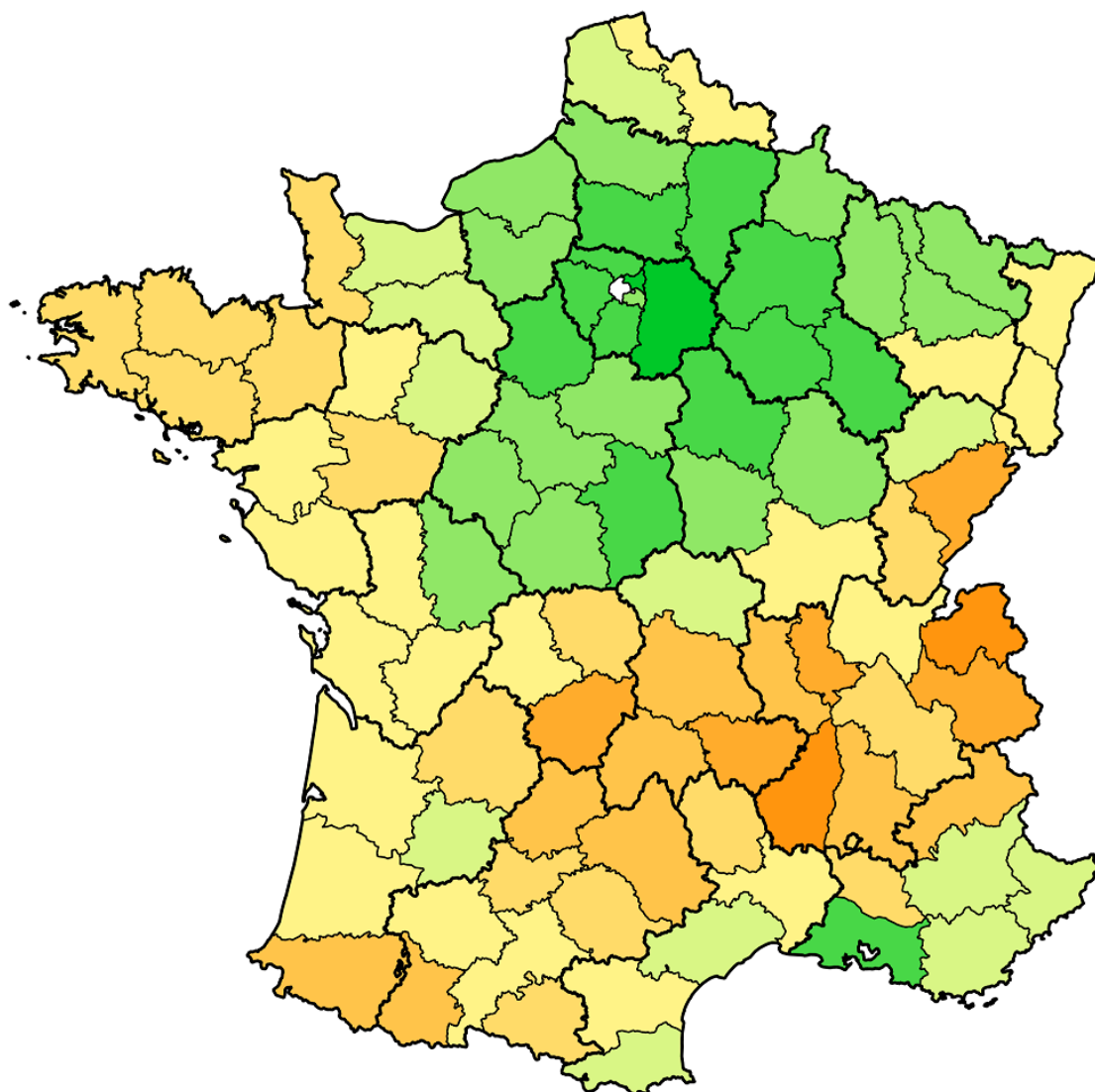


Variation du montant total des paiements découplés si enveloppe de 20 % au lieu de 15 %

Pourcentage des gains et pertes par région

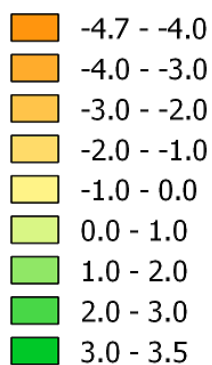


Impact des scenarii d'enveloppe du paiement redistributif en 2017

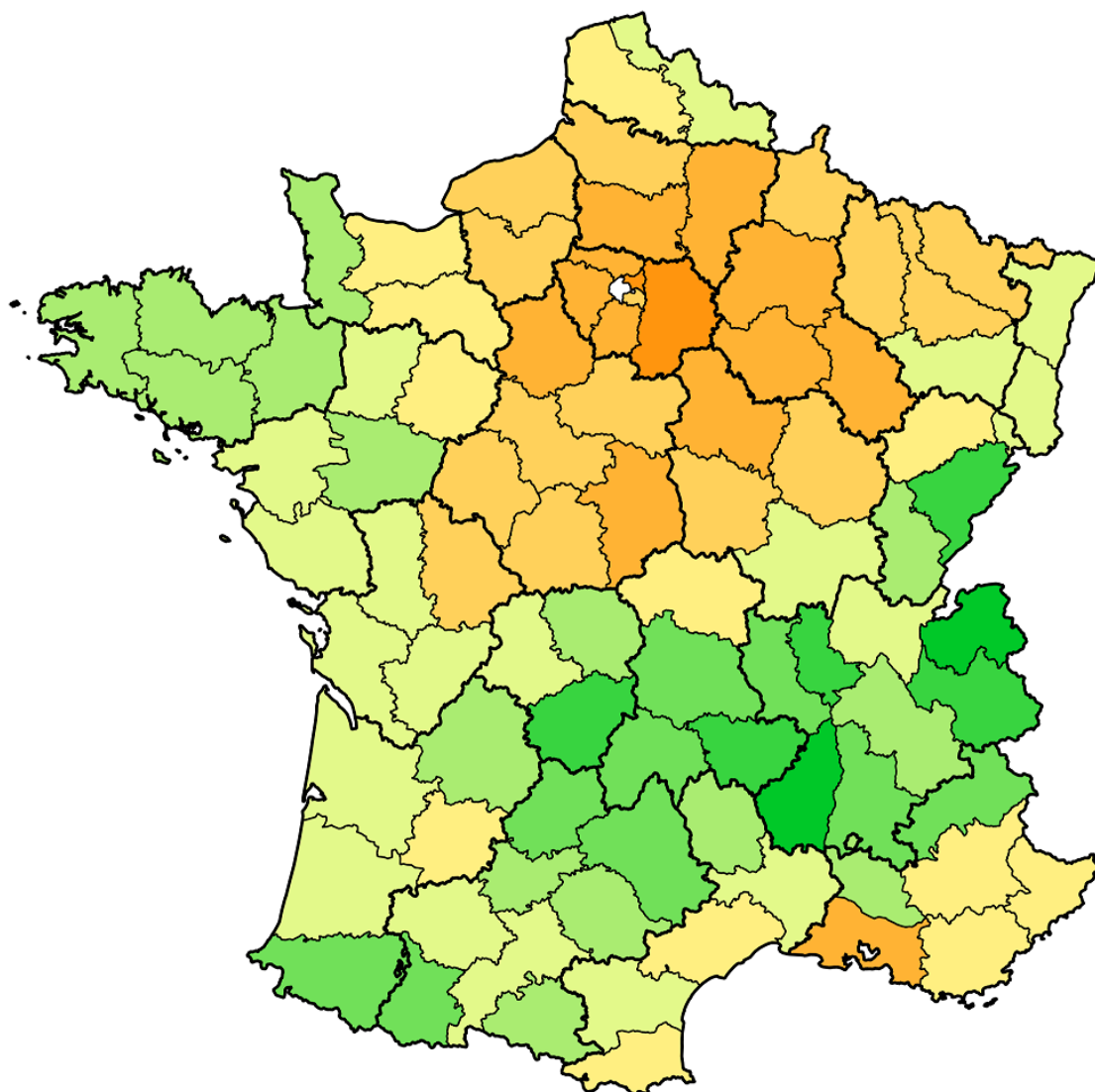


Variation du montant total des paiements découplés si enveloppe de 10 % au lieu de 15 %

Pourcentage des gains et pertes par département

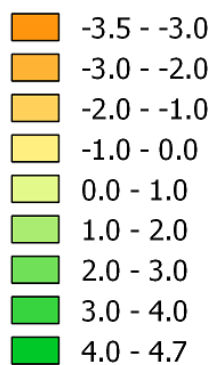


Impact des scenarii d'enveloppe du paiement redistributif en 2017



Variation du montant total des paiements découplés si enveloppe de 20 % au lieu de 15 %

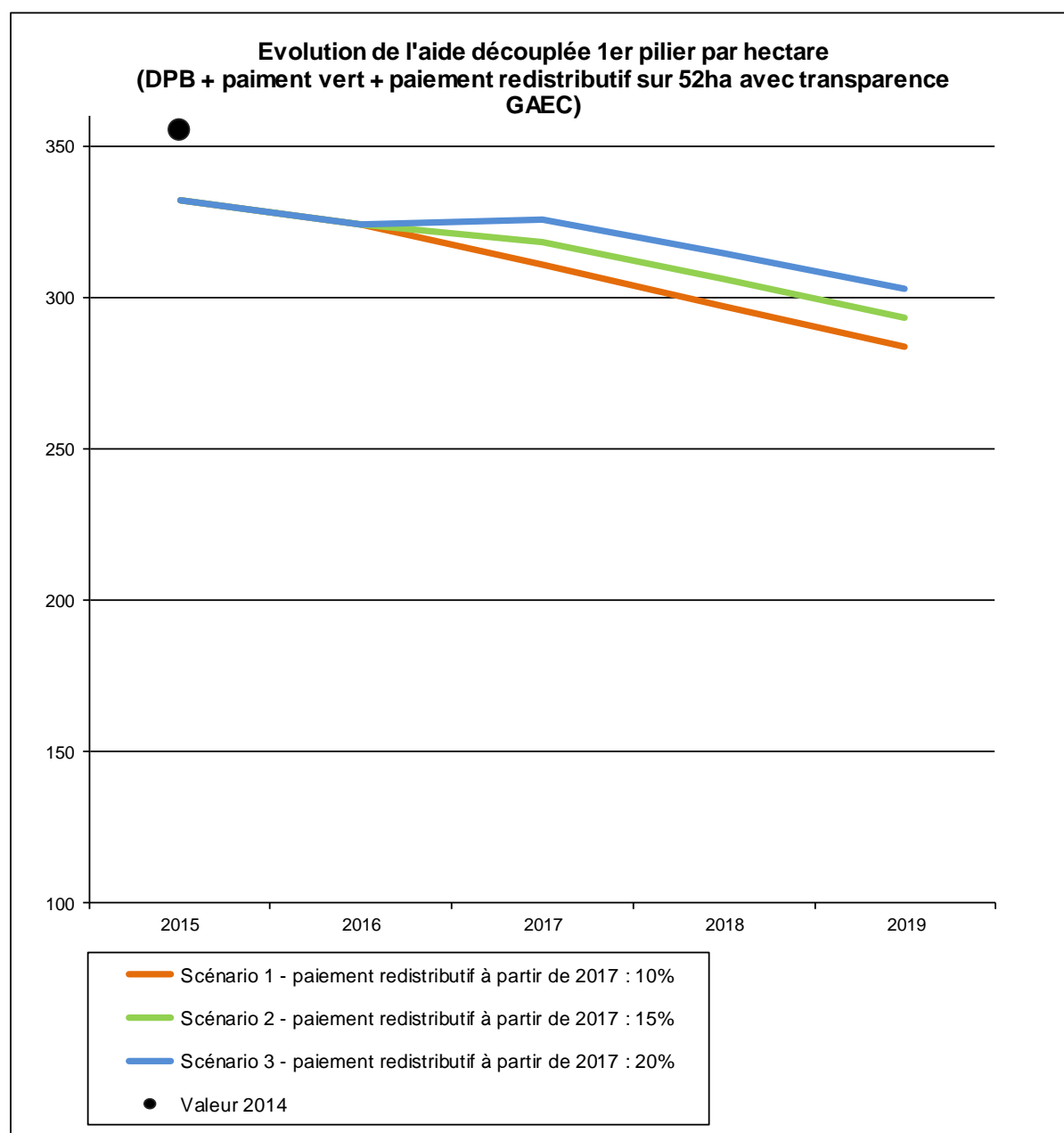
Pourcentage des gains et pertes par département



3. Approche sur quelques cas types

Sont repris ici les 8 cas types qui avaient été examinés lors des concertations en septembre 2013.

Laitier maïs plaine (Finistère)	
<u>Situation initiale de l'exploitation considérée</u>	
SAU : nombre d'hectares admissibles	49
nombre de parts PAC GAEC (1 si l'exploitation n'est pas un GAEC)	1
Aide découplée (DPU)	
Valeur totale du portefeuille de DPU (paiements 2014)	17 396
Valeur du DPU moyen par hectare	355



	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Total aide découplée en 2017	15 226	14 567	13 907
Valeur par hectare	311	318	326

Eleveur bovin viande naisseur Cantal

Situation initiale de l'exploitation considérée

SAU : nombre d'hectares admissibles

129

nombre de parts PAC GAEC (1 si l'exploitation n'est pas un GAEC)

1

Aide dé耦plée (DPU)

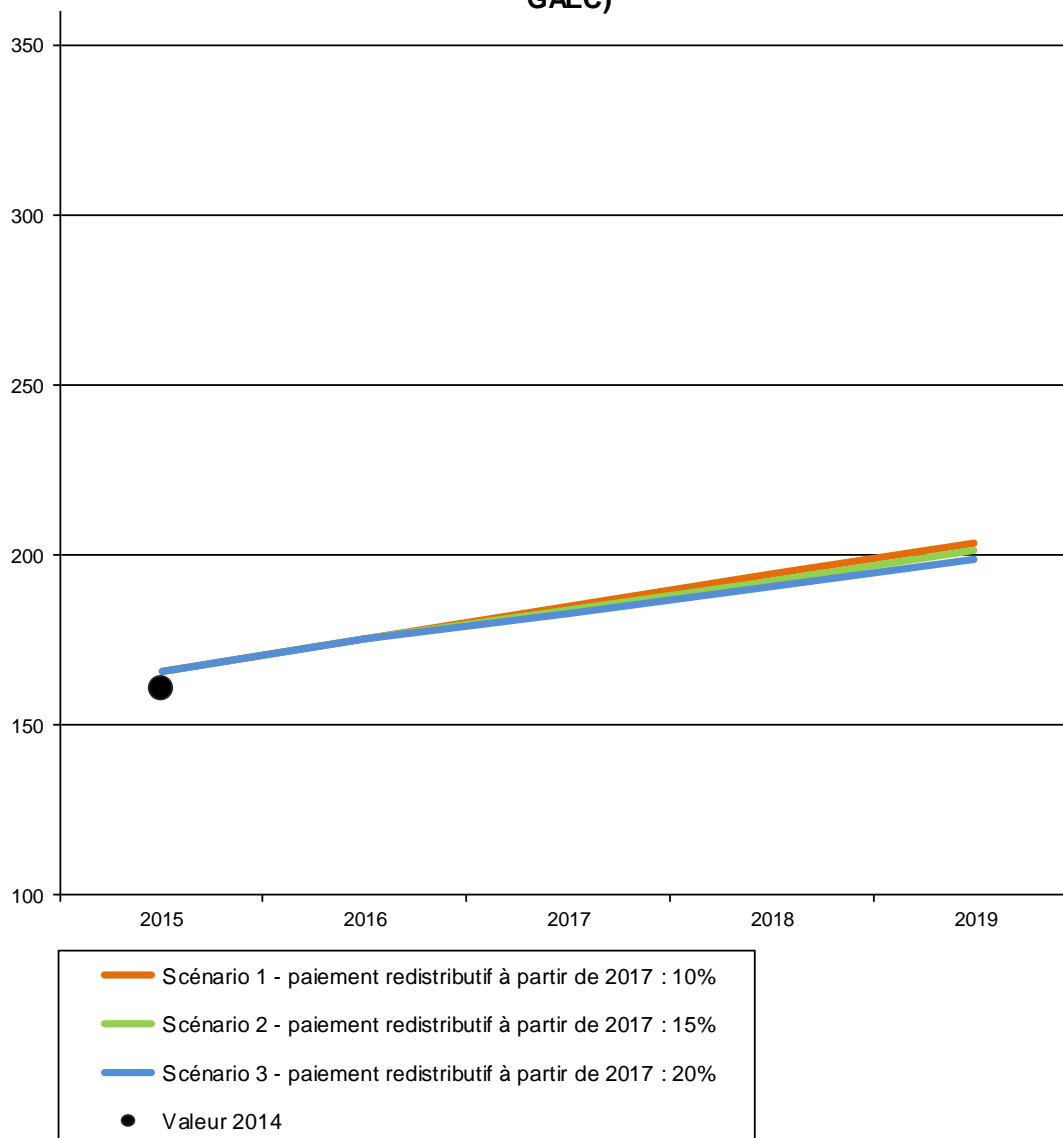
Valeur totale du portefeuille de DPU (paiements 2014)

20 727

Valeur du DPU moyen par hectare

161

**Evolution de l'aide dé耦plée 1er pilier par hectare
(DPB + paiement vert + paiement redistributif sur 52ha avec transparence
GAEC)**



	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Total aide dé耦plée en 2017	23 840	25 063	26 287
Valeur par hectare	185	184	183

Eleveur (Nord Aveyron)

Situation initiale de l'exploitation considérée

SAU : nombre d'hectares admissibles

80

nombre de parts PAC GAEC (1 si l'exploitation n'est pas un GAEC)

1

Aide dé耦plée (DPU)

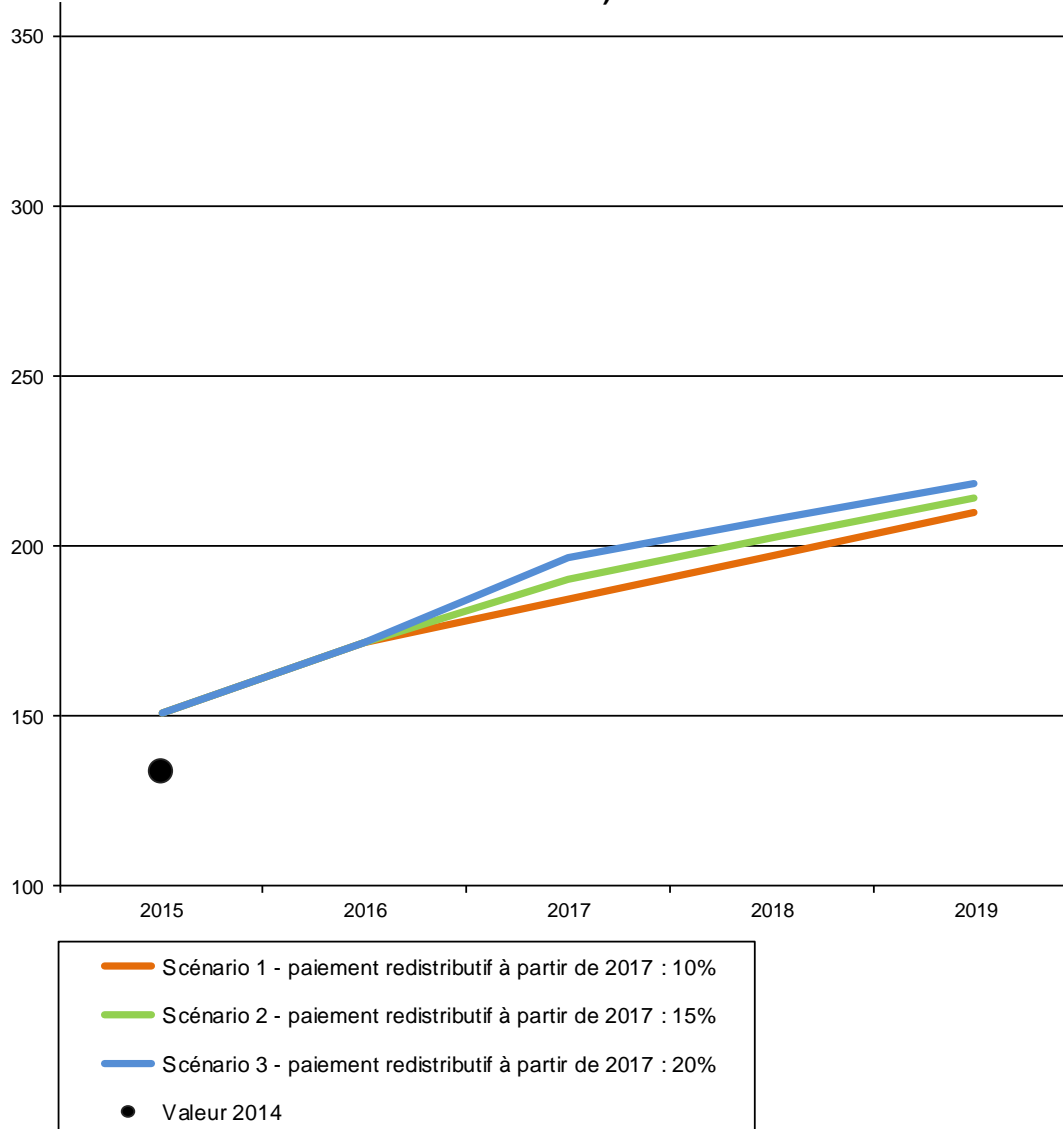
Valeur totale du portefeuille de DPU (paiements 2014)

10 672

Valeur du DPU moyen par hectare

133

**Evolution de l'aide dé耦plée 1er pilier par hectare
(DPB + paiement vert + paiement redistributif sur 52ha avec transparence
GAEC)**



	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Total aide dé耦plée en 2017	14 739	15 755	16 771
Valeur par hectare	184	190	197

Céréaliier - bassin parisien (Eure et Loir)

Situation initiale de l'exploitation considérée

SAU : nombre d'hectares admissibles

200

nombre de parts PAC GAEC (1 si l'exploitation n'est pas un GAEC)

1

Aide découplée (DPU)

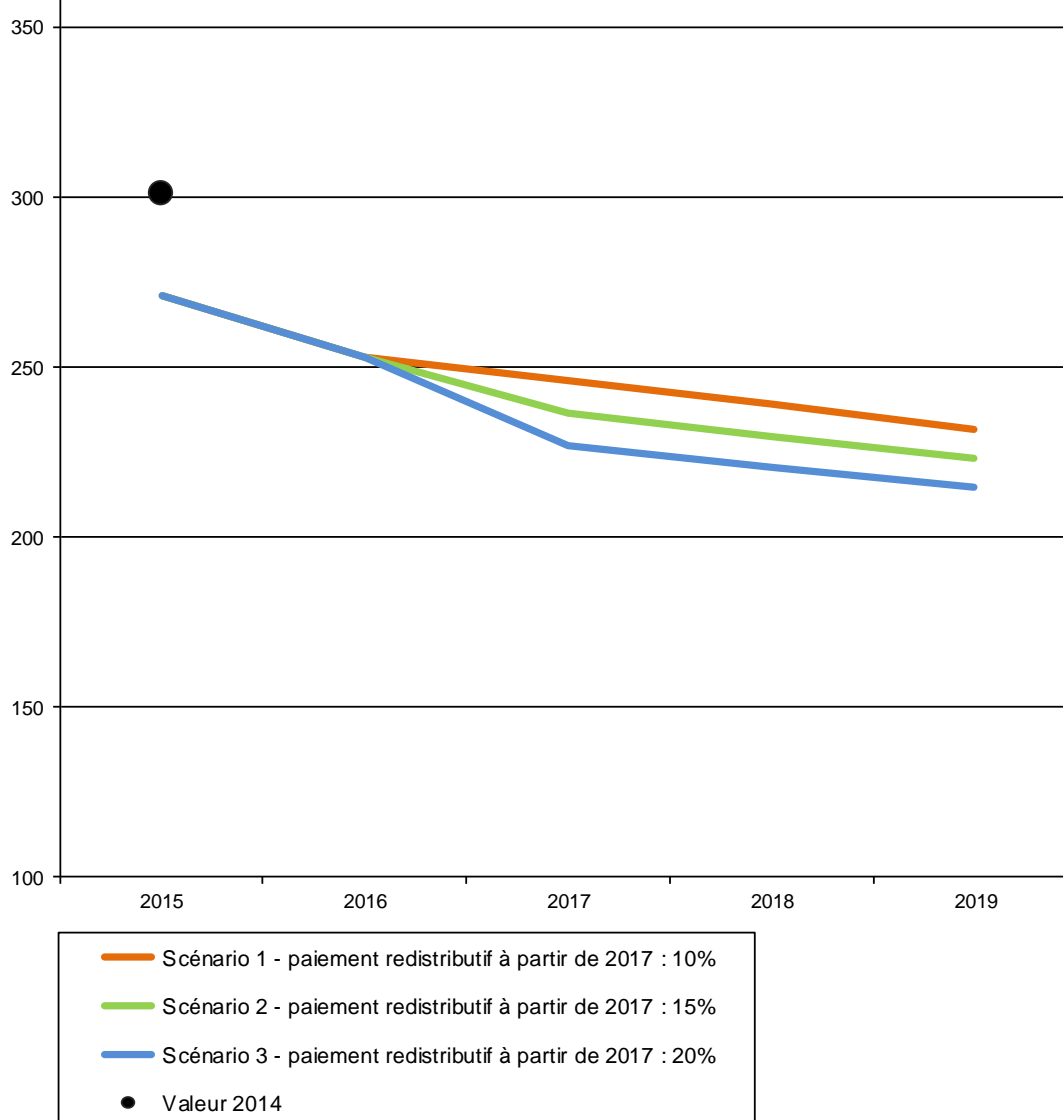
Valeur totale du portefeuille de DPU (paiements 2014)

60 176

Valeur du DPU moyen par hectare

301

**Evolution de l'aide découplée 1er pilier par hectare
(DPB + paiement vert + paiement redistributif sur 52ha avec transparence
GAEC)**



	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Total aide découplée en 2017	49 196	47 782	46 368
Valeur par hectare	246	236	227

Céréalière zone intermédiaire (Moselle)

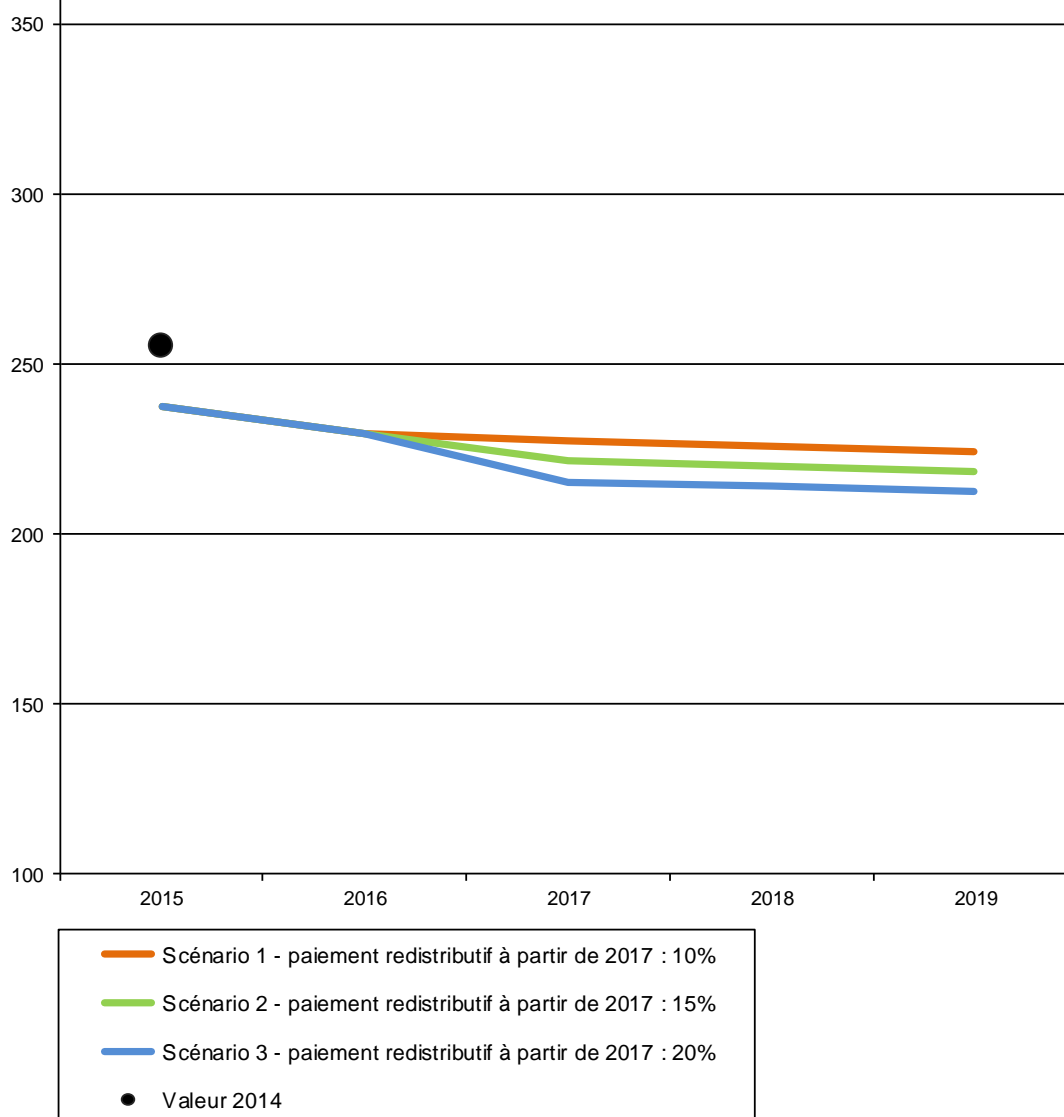
Situation initiale de l'exploitation considérée

SAU : nombre d'hectares admissibles	155
nombre de parts PAC GAEC (1 si l'exploitation n'est pas un GAEC)	1

Aide découplée (DPU)

Valeur totale du portefeuille de DPU (paiements 2014)	39 606
Valeur du DPU moyen par hectare	256

**Evolution de l'aide découplée 1er pilier par hectare
(DPB + paiement vert + paiement redistributif sur 52ha avec transparence
GAEC)**



	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Total aide découplée en 2017	35 294	35 028	34 762
Valeur par hectare	228	222	215

Polyculteur éleveur lait GAEC (Meuse)

Situation initiale de l'exploitation considérée

SAU : nombre d'hectares admissibles

306

nombre de parts PAC GAEC (1 si l'exploitation n'est pas un GAEC)

3

Aide découplée (DPU)

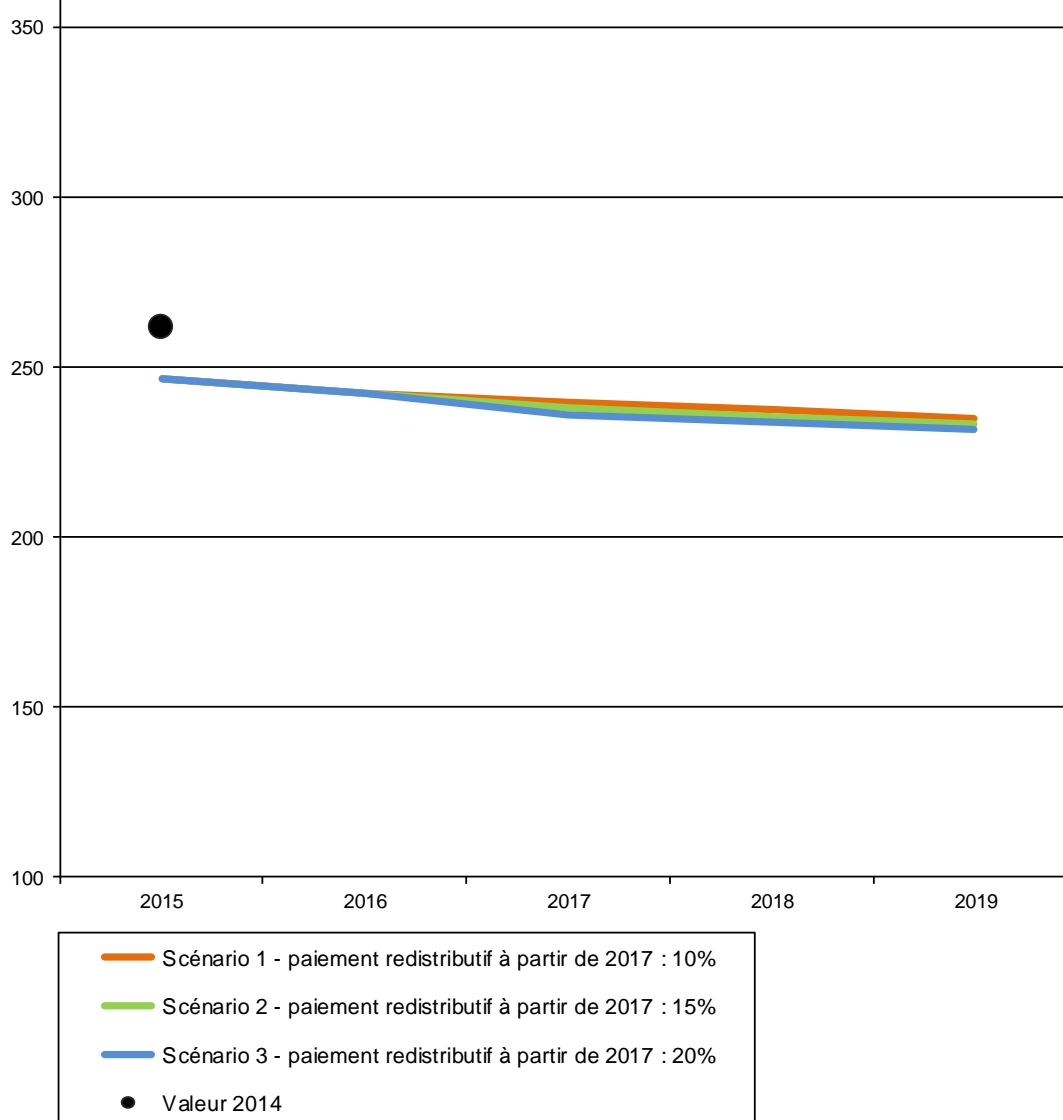
Valeur totale du portefeuille de DPU (paiements 2014)

80 072

Valeur du DPU moyen par hectare

262

**Evolution de l'aide découplée 1er pilier par hectare
(DPB + paiement vert + paiement redistributif sur 52ha avec transparence
GAEC)**



	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Total aide découplée en 2017	73 356	72 609	71 862
Valeur par hectare	240	238	236

Maisiculteur (Alsace)

Situation initiale de l'exploitation considérée

SAU : nombre d'hectares admissibles

45

nombre de parts PAC GAEC (1 si l'exploitation n'est pas un GAEC)

1

Aide dé耦plée (DPU)

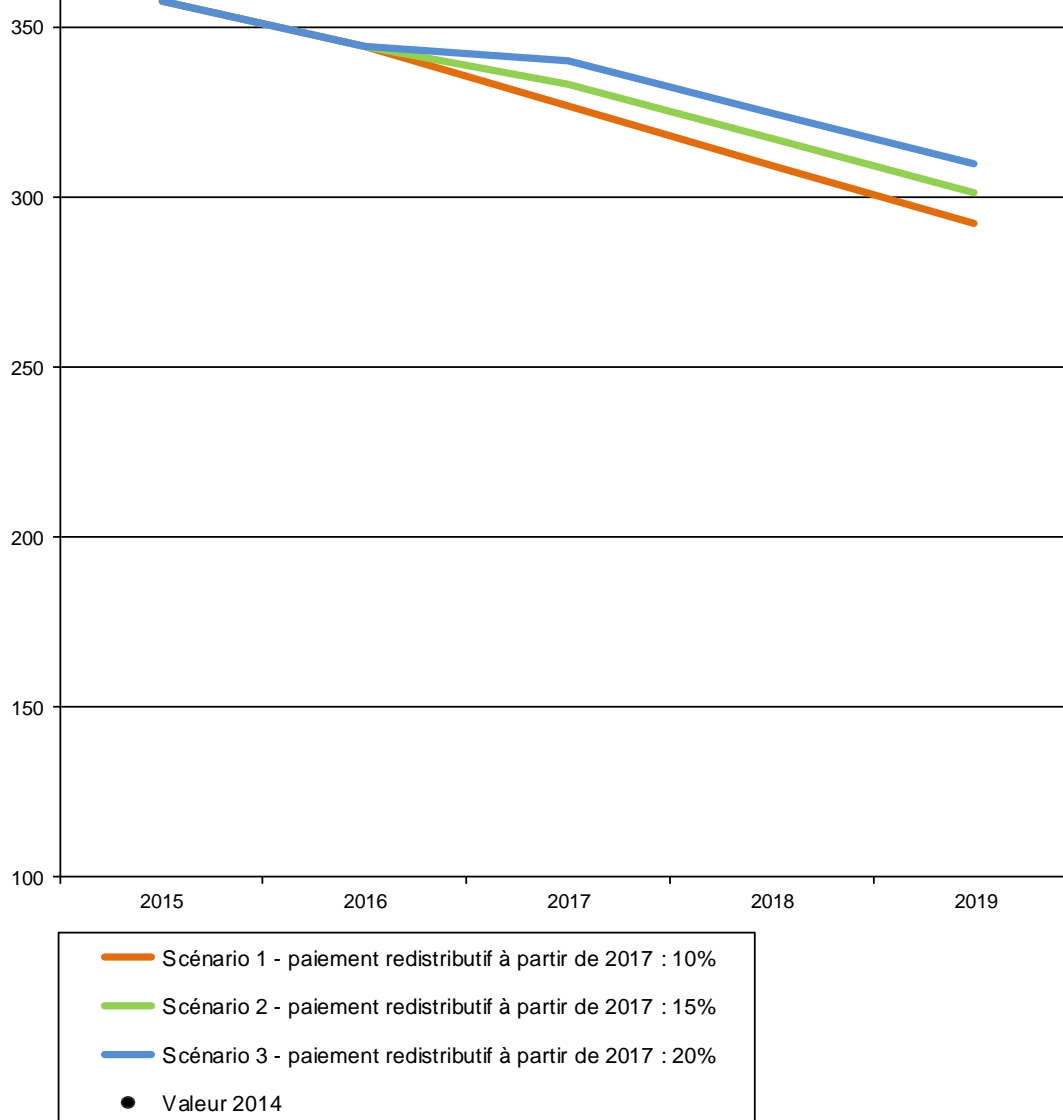
Valeur totale du portefeuille de DPU (paiements 2014)

17 460

Valeur du DPU moyen par hectare

388

**Evolution de l'aide dé耦plée 1er pilier par hectare
(DPB + paiement vert + paiement redistributif sur 52ha avec transparence
GAEC)**



	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Total aide dé耦plée en 2017	14 709	13 928	13 147
Valeur par hectare	327	333	340

Céréaliier - volailles Label (Gers)

Situation initiale de l'exploitation considérée

SAU : nombre d'hectares admissibles

51

nombre de parts PAC GAEC (1 si l'exploitation n'est pas un GAEC)

1

Aide découplée (DPU)

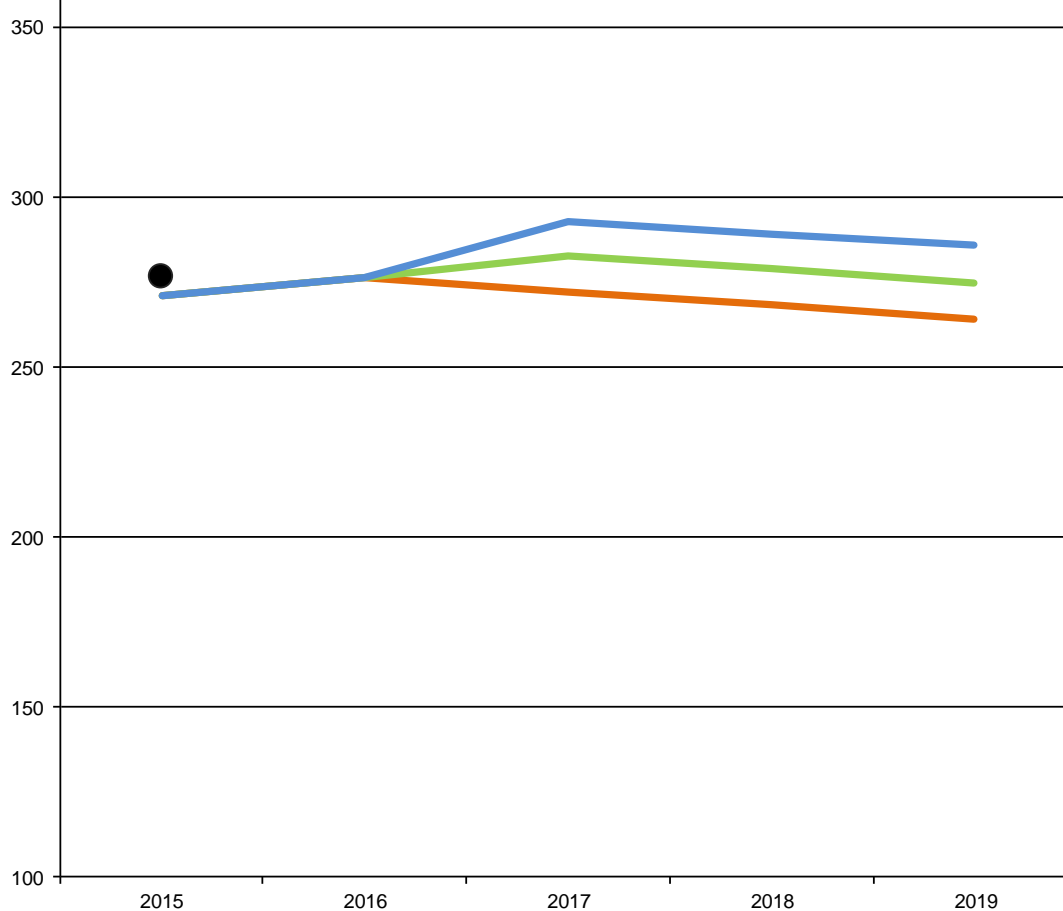
Valeur totale du portefeuille de DPU (paiements 2014)

14 095

Valeur du DPU moyen par hectare

276

**Evolution de l'aide découplée 1er pilier par hectare
(DPB + paiement vert + paiement redistributif sur 52ha avec transparence
GAEC)**



— Scénario 1 - paiement redistributif à partir de 2017 : 10%

— Scénario 2 - paiement redistributif à partir de 2017 : 15%

— Scénario 3 - paiement redistributif à partir de 2017 : 20%

● Valeur 2014

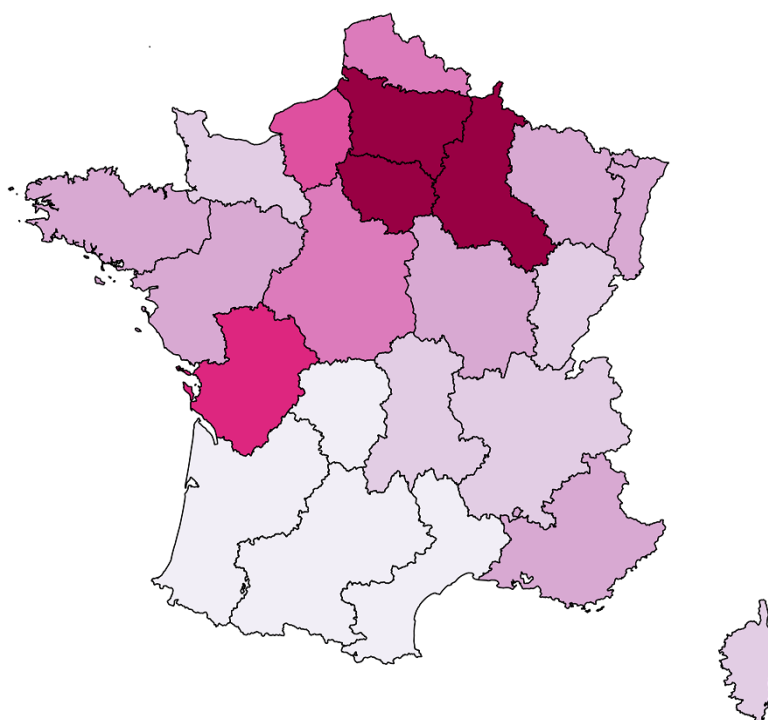
	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Total aide découplée en 2017	13 886	13 673	13 460
Valeur par hectare	272	283	293

4. Situation par rapport aux revenus agricoles

Source : réseau d'information comptable agricole (RICA), France métropolitaine, ensemble des moyennes et grandes exploitations

OTEX	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne 2010/2014	Moyenne 2012/2014
Ensemble	30,9	34,5	35,5	25,2	25,2	30,3	28,6
Grandes cultures	47,6	52,3	61,6	30,5	20,7	42,5	37,6
Bovins lait	25,7	29,5	23,8	23,6	24,5	25,4	24,0
Bovins viande	15,7	16,9	21,2	18,5	18,3	18,1	19,3
Ovins et caprins	19,6	18,9	18,2	14,9	18,3	18,0	17,1
Polyculture, polyélevage	30,5	34,8	36,0	21,4	18,9	28,3	25,4

RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT PAR ACTIF NON SALARIÉ MOYENNE 2012-2014 - PAR RÉGION



Résultat courant avant impôt par actif non salarié

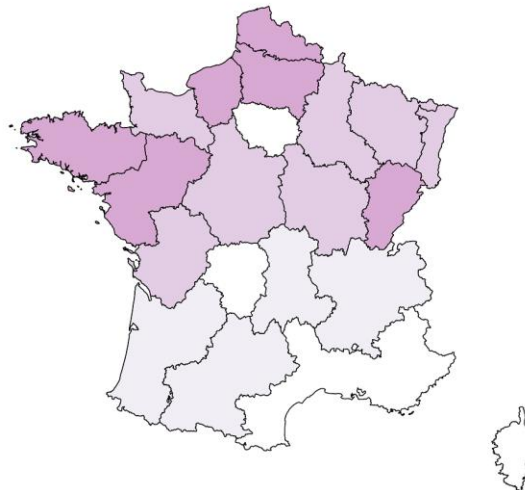
Moyenne 2012-2014



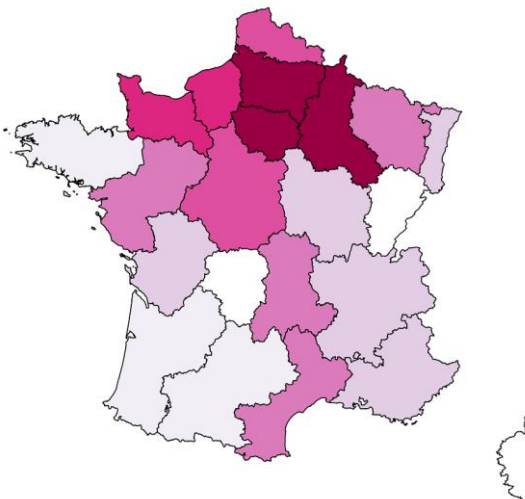
**OTEX BOVIN VIANDE - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT PAR ACTIF NON SALARIÉ
MOYENNE 2012-2014 - PAR RÉGION**



**OTEX BOVIN LAIT - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT PAR ACTIF NON SALARIÉ
MOYENNE 2012-2014 - PAR RÉGION**



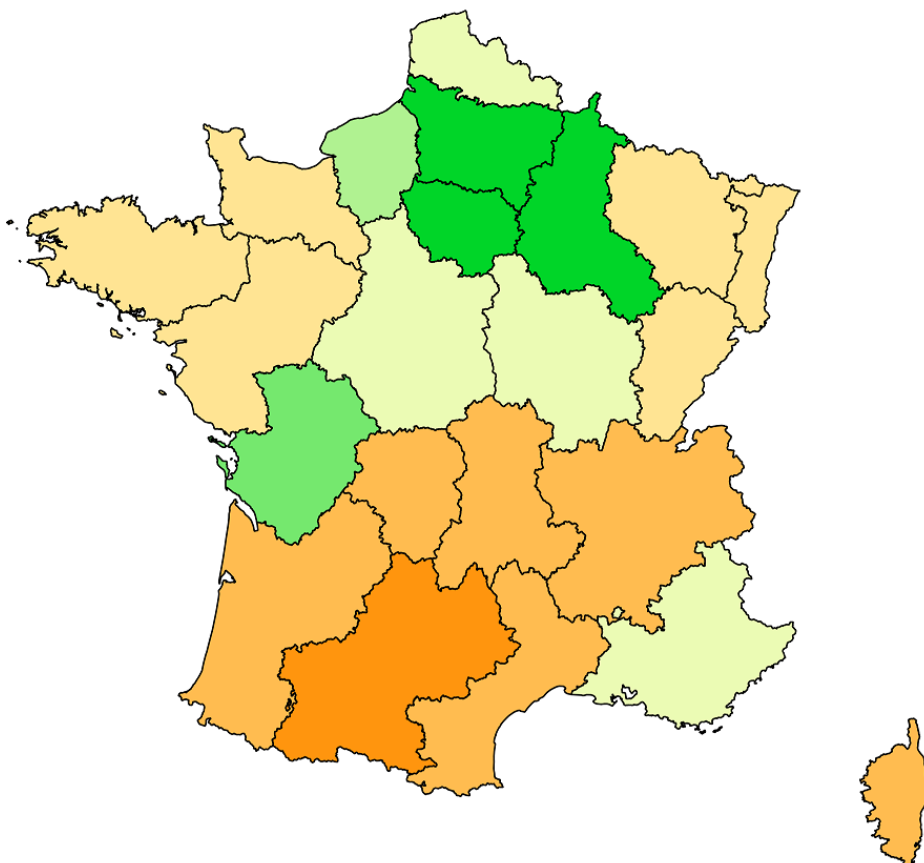
**OTEX GRANDES CULTURES
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT PAR ACTIF NON SALARIÉ
MOYENNE 2012-2014 - PAR RÉGION**



Note : les régions représentées en blanc sont celles pour lesquelles les valeurs disponibles ne sont pas significatives et donc non représentées

Note : les cartes qui suivent présentent, par région, l'écart entre le revenu moyen régional et le revenu moyen national. Les cartes par OTEX font apparaître l'écart entre le revenu moyen régional de l'OTEX et le revenu moyen national toutes OTEX confondues. La base de comparaison est donc la même pour les 4 cartes.

RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT PAR ACTIF NON SALARIÉ ÉCART À LA MOYENNE NATIONALE 2012-2014 PAR RÉGION

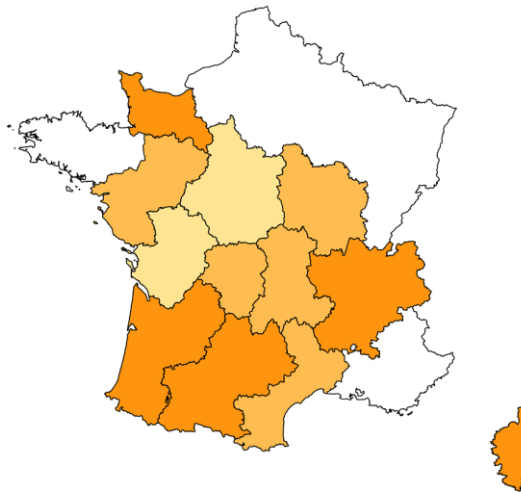


Résultat courant avant impôt par actif non salarié

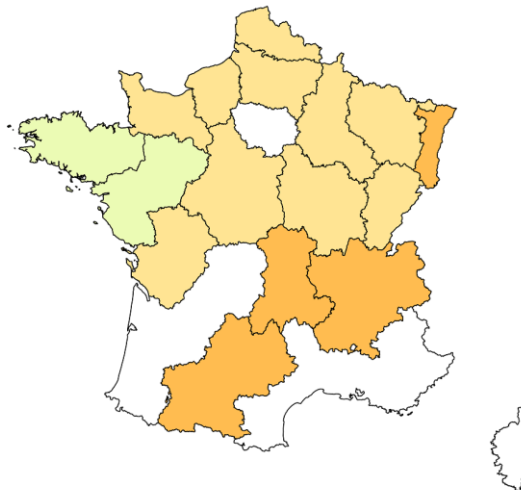
Pourcentage d'écart à la moyenne nationale



OTEX BOVIN VIANDE - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT PAR ACTIF NON SALARIÉ
ÉCART À LA MOYENNE NATIONALE 2012-2014
PAR RÉGION



OTEX BOVIN-LAIT - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT PAR ACTIF NON SALARIÉ
ÉCART À LA MOYENNE NATIONALE 2012-2014
PAR RÉGION



OTEX GRANDES CULTURES
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT PAR ACTIF NON SALARIÉ
ÉCART À LA MOYENNE NATIONALE 2012-2014 PAR RÉGION

